

**Introduction :**

En vue de renforcer son objectif « promouvoir l'Éducation Non Formelle pour assurer une l'Éducation de qualité pour tous en vue de la réduction de la pauvreté et d'une cohésion sociale plus forte en Afrique de l'ouest » Pamoja A.O lance des recherches dans ses pays membres durant les mois de février et mars 2015. Les recherches ont pour objet de faire un état des lieux sur les politiques, les allocations budgétaires, les statistiques, les cadres de pilotage, la gestion et la gouvernance du sous-secteur.

Le présent document est un ensemble de consignes et d'outils pour faciliter la collecte et l'analyse des données relatives à l'Éducation Non Formelle dans les pays membres de Pamoja A.O en vue du développement d'un document de plaidoyer sous régional.

**Rappel du but et des objectifs du programme**

**But**

Contribuer au renforcement des synergies dans la mise en œuvre du projet de plaidoyer AENF en Afrique de l'Ouest.

**Objectifs**

- Mettre en place des cadres d'analyse documentaire en vue de l'identification des thèmes et des cibles de plaidoyer
- Produire et diffuser un document de plaidoyer assorti de plan d'action et d'indicateurs clairs pour l'AENF dans chaque pays membre
- Renforcer le réseautage et le partenariat entre les organisations membres de Pamoja AO, la coordination de Pamoja AO, les partenaires techniques et financiers et les autres réseaux actifs

**La composition des équipes :** chaque équipe sera composée de 5 personnes ressources

- un représentant du Gouvernement (de la tutelle de l'Education des adultes/Education Non formelle) ;
- d'une personne ressource de la société civile (membre de la Coalition EPT par exemple) ,
- un représentant du GTENF/ADEA (Groupe de Travail de l'Education Non Formelle de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique) du pays,
- le coordonnateur du Pamoja National et
- un homme des médias (membre du réseau des journalistes en éducation).

**Les documents objets d'analyse :**

- **Le document de politique Nationale de l'ENF ou l'AENF** (Notons que ce document peut avoir une autre appellation selon chaque pays) Ex : Les stratégies Nationales d'Alphabétisation (Maroc), Déclaration de Politique Nationale (Benin).....
- **Le rapport pays pour la CONFINTEA VI et le cadre d'action de Belem**
- **Le Rapport du bilan programmation de l'AENF en fin 2014 ou début 2015**

Analyse du tableau ci-dessous (5 pages au plus)

Outil 4 : Cadre global et synergies nationales

Document de politique nationale	Niveau de prise en compte de l'AENF	Activités concrètes liées à l'AENF	Résultats/réalisations	Recommandations en termes de synergie ou de thème de plaidoyer
<b>Cadre stratégique de croissance, de réduction de la pauvreté</b>	<p>Le Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement à travers une stratégie qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Cette stratégie constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur les moyens et long termes.</p> <p><b>Le Plan stratégique pour l'éducation et la formation (PAQUET 2013-2025)</b> est le socle de la politique nationale en matière d'éducation et de formation qui traduit la Stratégie d'Émergence avec comme objectifs: <b>Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales</b>, avec la diversification de l'offre d'Éducation Non formelle (ENF), la construction et l'équipement de structures d'ENF, la promotion des langues nationales dans l'enseignement de base et dans l'alphabétisation, et la codification des langues nationales et promotion de la recherche linguistique ;</p>	<p>Le Programme National d'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes articulé aux TIC est financé à travers le PAQUET</p>	<p>Les efforts en matière d'alphabétisation ont été faibles malgré leur importance pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. (source PSE)</p> <p>Le financement alloué par le PAQUET ne dépasse même pas 1 milliard de FCFA</p>	<p>Il faudra revoir le système de financement de l'alphabétisation dans le PAQUET. L'arbitrage budgétaire devrait être plus favorable à l'alphabétisation. a ce niveau, le rôle des organisations de la société civile pour une meilleure transparence budgétaire devient un enjeu vital.</p>
<b>Politiques relatives à l'agriculture, l'élevage et la pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement intégré de l'agriculture familiale se matérialisera, entre autres, par la mise en place de 150 à 200 microprojets conçus pour être exécutés au niveau local</li> <li>• Le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur: l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ;</li> <li>• Les opportunités en matière de pêche et d'aquaculture seront exploitées par la mise en place de réformes majeures visant la régénération et la gestion pérenne de la rente halieutique et le développement de l'aquaculture pour renforcer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à la création de richesses et d'emplois.</li> </ul>	<p>Aucune action concrète en faveur de l'AENF dans la mise en œuvre de ces politiques.</p>	<p>Des domaines agricoles communautaires sont en place sans aucune action d'AENF en faveur des bénéficiaires majoritairement analphabètes.</p>	<p>La prise en compte de l'AENF dans ces politiques doivent être clairement mentionné dans la formulation afin que des actions conséquentes soient menées dans ce sens.</p>
<b>Politique de santé</b>	<p><b>Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)</b> afin de : (i) atteindre 80% d'enfants âgés de 0-11 mois, complètement vaccinés en 2017 (ii) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile (iii) maintenir la prévalence du VIH/SIDA dans la population en dessous de 1% (v) avoir au moins 62% de la population inscrite à une mutuelle de santé en 2017 grâce à la Couverture Maladie universelle.</p>	<p>Aucune action concrète en faveur de l'AENF dans la mise en œuvre de cette politique.</p> <p>Des campagnes de sensibilisation sont menées à l'endroit des populations pour une adhésion massive à la CMU</p>	<p>La CMU est lancée sur l'ensemble du territoire national mais le niveau d'adhésion des populations reste encore faible.</p>	<p>La CMU devrait être accompagnée par un important programme d'AENF afin de favoriser son appropriation par les populations ciblées.</p>

Document de politique nationale	Niveau de prise en compte de l'AENF	Activités concrètes liées à l'AENF	Résultats/réalisations	Recommandations en termes de synergie ou de thème de plaidoyer
Politique de promotion des jeunes	Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural et périurbain. Il s'agit de renforcer les compétences des jeunes et des femmes à travers des formations qualifiantes et de mise à niveau, et de développer l'auto-emploi à travers des projets à haute valeur ajoutée. Les projets seront en conformité avec les potentialités locales identifiées dans les chaînes de valeurs. Les principaux domaines d'activité sont: sensibilisation, communication; identification et sélection de projets; appui à la formulation de projets; renforcement des capacités techniques et managériales des promoteurs; appui financier et accompagnement à la mise en œuvre.	Malgré le démarrage du programme, aucune action en faveur de l'AENF n'est menée en faveur des bénéficiaires non instruits.	Le domaine lié au renforcement des capacités techniques et managériales des promoteurs n'est articulé à aucune action d'AENF.	Pour des promoteurs non instruits des actions d'AENF sont indispensables pour le pérennisation des acquis du programme.
Politique de promotion des femmes, des enfants et de la famille	Le PSE prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à <b>autonomiser et à promouvoir la femme et la jeune fille</b> , à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales, à intégrer le genre dans les politiques publiques, à améliorer le dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.	Le Sénégal a pris l'option novatrice en Afrique de mettre en place le <b>Programme de Bourse de Sécurité familiale</b> . La bourse est destinée à fournir pendant l'année des allocations trimestrielles de 25.000 FCFA à des ménages vivant dans une situation d'extrême pauvreté  Le gouvernement a mis en place un parlement national des enfants en vue de promouvoir et de protéger leurs droits à l'expression et à la participation et de les initier aux valeurs citoyennes	La phase pilote a touché 50.000 familles et une phase de généralisation à partir de 2014 va permettre d'atteindre 250.000 familles vulnérables en 2017.	L'AENF devra constituer le levier indispensable à l'autonomisation des femmes.
Politique de décentralisation, régionalisation ou fédération	La Stratégie de développement territorial qui accompagnera l'Acte III de la politique de décentralisation, donnera une plus forte impulsion aux initiatives à la base, pour assurer une amélioration durable des conditions de vie des populations locales.	Les collectivités locales sont entièrement responsabilisées dans la mise en œuvre du PNEBJA-TIC. L'AENF est une compétence transférée aux Les collectivités locales	Aucune collectivité locale n'a inscrit l'AENF parmi ses priorités pour l'amélioration des conditions de vie des populations	Nous devons renforcer les capacités des Les collectivités locales à doter d'un programme communal pour l'AENF comme le stipule le code.

Document de politique nationale	Niveau de prise en compte de l'AENF	Activités concrètes liées à l'AENF	Résultats/réalisations	Recommandations en termes de synergie ou de thème de plaidoyer
<p><b>Langues nationales et environnement lettré</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Au Sénégal, le contexte législatif, juridique et réglementaire est favorable à la promotion des langues nationales. En attestent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi constitutionnelle du 28 septembre 1978 qui reconnaît la primauté de la langue maternelle dans la conquête du savoir ;</li> <li>- les conclusions de la Commission nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF) qui ont proposé en 1983 l'introduction des langues nationales à l'école ;</li> <li>- la Loi d'orientation 91-22 du 30 janvier 1991 modifiée par la Loi 2004 - 37 du 15 décembre 2004 ;</li> <li>- la révision de la Constitution en 2001 qui reconnaît comme langue nationale toute langue codifiée par l'État.</li> </ul> </li> <li>● De 1994 à 2015, le Sénégal a élaboré et mis en œuvre trois (03) documents de politique générale de l'AENF (1995 - 2003, 2003 - 2012 et 2013 - 2022). La politique d'AENF vise à offrir à un plus grand nombre de citoyens des opportunités d'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de qualité en corrigeant les disparités liées au genre, à l'âge et aux zones, pour leur permettre d'acquérir des compétences de vie courante, d'exercer pleinement leurs droits et de lutter efficacement contre la pauvreté et ses corollaires pour un développement durable. Au plan stratégique, la politique d'AENF vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire d'ici 2025 le taux d'analphabétisme à un rythme soutenu de 300.000 personnes à alphabétiser par an ;</li> <li>- mettre en adéquation les programmes offerts avec la demande réelle et les besoins de la société ;</li> <li>- développer les langues nationales ;</li> <li>- et améliorer la gestion du sous-secteur de l'alphabétisation et des langues nationales.</li> </ul> </li> <li>● Toutefois, le Sénégal ne dispose pas encore d'un document de politique linguistique achevé et validé aux niveaux technique, social et politique.</li> <li>● Mais présentement, les gestionnaires du sous - secteur (MEN, SEAPLN, DALN, DPRE, DEE, INEADE) et les divers partenaires ont élaboré un document de base pour régir le développement des langues nationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aujourd'hui, il existe une Division du Développement des Langues nationales (DDLN) à la Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales (DALN).</li> <li>● Mise en œuvre du projet ELAN Développement d'initiatives par l'Etat avec <b>ELAN</b> appuyé par l'OIF (06 langues nationales – wolof, pulaar, seereer, manding, soninke, et joola – utilisées dans 30 classes réparties dans <b>09</b> régions du pays), et par des ONG engagées dans la promotion des langues nationales, telles que <b>ADLAS</b> (utilisation du safi- safi dans des classes de la commune de Diamniadio), <b>ARED</b> (utilisation de 03 langues nationales : wolof, pulaar et seereer dans <b>208</b> classes réparties dans les régions de Dakar, Kaolack et Saint - louis) et <b>EMiLe</b>(utilisation de la langue seereer dans <b>24</b> classes de la région de Fatick).</li> <li>● Mise en place d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI) par le Centre national de Ressources éducationnelles (CNRE). Le CDI constitue un espace de productions littéraires en langues nationales et d'exposition de centaines d'ouvrages et d'écrits en langues nationales, etc. Il offre aux utilisateurs des langues nationales l'opportunité de disposer d'une plateforme Internet qui permet la consultation à distance de sa bibliothèque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Codification et érection de 22 langues au rang de langues nationales sur les 27 langues répertoriées.<sup>1</sup></li> <li>● Amélioration des performances des apprenant(e)s dans les disciplines instrumentales (lecture, écriture et mathématiques).</li> <li>● Aujourd'hui, le CDI a pu rassembler plus de <b>5500</b> exemplaires d'ouvrages en langues nationales dans divers domaines de compétences (santé, environnement, agriculture, élevage, art, culture, religion, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Les assises de l'éducation nationale tenues sur l'initiative du Président de la République recommandent de:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Procéder à l'élaboration d'une politique linguistique claire et explicite.</li> <li>⇒ Promouvoir la recherche en et dans les langues nationales.</li> <li>⇒ Promouvoir l'utilisation des langues nationales dans les enseignements-apprentissages.</li> </ul> </li> <li>● <b>Le Programme d'Accélération de l'Alphabétisation au Sénégal (PAAS)</b> a ambitionné de réaliser un ensemble d'actions prioritaires dans les trois (03) ans d'ici à l'horizon 2018. <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Dans le domaine de l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif et dans la vie officielle et publique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration du document de politique linguistique ;</li> <li>- l'aménagement linguistique dans le domaine de l'éducation ;</li> <li>- la poursuite de la codification des langues ;</li> <li>- les recherches terminologiques sur les langues ;</li> <li>- la terminologie de 5 langues par an.</li> </ul> </li> <li>⇒ <b>Dans le domaine de l'environnement lettré :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Etat des lieux de l'environnement lettré ;</li> <li>- l'appui à l'édition de manuscrits validés ;</li> <li>- la diffusion et vulgarisation des ouvrages ;</li> <li>- la formation des acteurs des médias à l'utilisation des langues nationales ;</li> <li>- le renforcement des néo alphabètes en production d'écrits ;</li> <li>- le développement de l'environnement lettré et audiovisuel dans la vie professionnelle, officielle et publique.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

<sup>1</sup> Les 22 langues nationales existantes au Sénégal sont : wolof, pulaar, seereer, joola, mandinka, sooninke, hassanya, balant, mankaañ, noon, manjaaku, mënink, oniyan, saafi-saafi, guñuun, laalaa, kanjaad, jalunga, ndut, bayot, paloor et womey

